



AgriBio 3

APPEL à MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : **1^{er} juillet 2009 (12h)**
à envoyer sous forme électronique exclusivement à l'adresse :
spenvern@avignon.inra.fr

CONTACTS :

Correspondant :
Mlle Servane Penvern
Tel : 04.32.72.25.74
Courriel : spenvern@avignon.inra.fr

Responsable de programme :
M. Stéphane Bellon
Tel : 04.32.72.25.83
Courriel : bellon@avignon.inra.fr

Appel à Projets

Cadre Général

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement et plus particulièrement du plan « AB Horizon 2012 », le développement de l'agriculture biologique (AB) est devenu une priorité en France avec des pourcentages-cibles de surfaces consacrées et de niveaux de consommation. Cette perspective de développement de l'AB suppose de relever plusieurs défis en termes de performances agronomiques, environnementales et économiques.

Afin de contribuer à répondre à ces enjeux, l'INRA lance un nouvel Appel A Projets (AAP) interne de recherche sur l'AB. Ce nouvel AAP AgriBio 3, fait suite à deux AAP, Agribio 1 et 2, grâce auxquels 28 projets de recherche ont pu aboutir.

A la suite du colloque DinABio¹ (Montpellier, 19-20 mai 2008), intégrant la restitution des résultats des recherches menées dans le cadre du deuxième programme AgriBio 2, deux grandes priorités de recherche ont été identifiées ; le présent AAP souhaite privilégier les projets sur ces deux priorités :

- ❖ **Performances de l'AB : évaluation, amélioration et conséquences sur les pratiques**
 - **Productivité et stabilité des rendements en AB (productions végétales et animales),**
 - **Autonomie vis-à-vis des intrants, pour la gestion de la fertilité et la maîtrise des bio-agresseurs,**
 - **Qualités des produits issus de l'AB.**
- ❖ **Développement économique de l'AB :**
 - **Comportements de conversion à l'AB et de maintien dans ce mode de production,**
 - **Comportements d'achat des produits issus de l'AB,**
 - **Ajustements entre l'offre et la demande de produits issus de l'AB,**
 - **Politiques publiques et AB (politiques incitatives à l'offre et à la demande : légitimité, efficacité, compatibilité avec d'autres politiques publiques, etc.)**
 - **Conséquences d'un changement d'échelle de l'AB (dimensions spatiales et temporelles).**

Le présent AAP peut en outre susciter des réponses à l'interface avec deux programmes:

- le programme ANR Systerra, où l'AB est inscrite dans l'Axe 1 (« L'intensification écologique des systèmes de production ») et l'Axe 2 (« L'ingénierie écologique de la parcelle au territoire ») ;
- l'AAP d'innovation et de partenariat financé par le Compte d'Affectation Spéciale - Développement Agricole et Rural (CAS DAR) du MAP. Cet AAP reprend explicitement les conclusions du colloque DinABio, mais il est plus orienté vers des partenaires du développement.

La complémentarité entre la recherche et le développement est ainsi encouragée par la combinaison possible entre ces différents AAP.

Le CIAB (Comité Interne Agriculture Biologique), ayant pour mission de promouvoir les recherches en Agriculture biologique à l'INRA assure la mise en œuvre de cet AAP. Ce dernier bénéficie d'un financement pendant trois ans (à compter du 1^{er} janvier 2010) en coût marginal pour l'INRA (les coûts de personnel permanent ne sont pas financés). La participation d'équipes Inra, n'ayant pas émarginé sur les précédents appels à projets AgriBio, est vivement souhaitée, sans pour autant exclure les équipes ayant déjà contribué aux deux précédents AAP.

¹ Les actes du colloque DinABio sont librement accessibles à l'adresse suivante : http://www.inra.fr/ciag/revue_innovations_agronomiques

Précisions sur la problématique et les attendus de chaque thème

Les performances de l'AB : évaluation, amélioration et conséquences sur les pratiques

D'après le nouveau règlement communautaire (règ. CE 834/2007), l'AB remplit un double rôle ; outre l'approvisionnement d'un marché spécifique, elle assure la fourniture de biens publics contribuant à la protection de l'environnement et du bien-être animal ainsi qu'au développement rural. Actuellement, l'évaluation des performances des modèles techniques dits "écologisés" privilégie des critères relativement classiques (niveaux des rendements, productivité, critères commerciaux, ...). Or, dans la perspective d'une meilleure maîtrise - voire d'une obligation - de résultats, l'AB devra aussi répondre aux enjeux du changement climatique, de santé publique et d'environnement, en particulier si une diffusion plus large des modèles techniques de l'AB et leur intensification sont visées. Ceci peut conduire à redéfinir les critères d'évaluation de l'AB, et, de fait, les méthodes candidates (indicateurs et évaluation multicritères, bilans, modélisation, expérimentation, etc.) permettant d'identifier ces propriétés ou caractéristiques de systèmes écologisés.

Dans ce cadre, les attendus peuvent être déclinés en un ensemble de sous-questions :

Quelle est la capacité de l'AB à assurer de manière plus autonome la reproduction des ressources, via la fermeture des cycles de nutriments, une réduction de la consommation énergétique et une meilleure synchronisation des rythmes de production avec les disponibilités de ressources ? Quelles réponses peuvent apporter l'innovation variétale et/ou l'insertion de légumineuses dans les différents modèles de production biologiques ? Quelles interventions indirectes sont envisageables sur des processus et objets biologiques ? Quelles caractérisations originales peuvent être avancées en termes de qualité des produits ou des manières de produire ? Concilier production, environnement, qualité et éthique relève-t-il de compromis ?

Relativement à cette thématique, quelques recommandations :

- Construire de nouveaux référentiels et des critères d'évaluation des performances adaptés aux systèmes biologiques.
- Analyser les interactions entre les performances et les pratiques de l'AB, y compris au niveau des processus de transformation lorsqu'il s'agit de qualité des produits.
- Privilégier des méthodes d'étude permettant d'aborder à une échelle pertinente les interactions entre agriculture biologique et environnement, et d'anticiper les effets de conversions sur des pas de temps suffisamment longs.
- Assurer une continuité entre diverses approches (analytique ou systémique) afin de proposer un ensemble de solutions graduel et complet (intégrant des dynamiques de transition).

Développement économique de l'AB

D'un côté, les autorités publiques nationales souhaitent augmenter l'offre pour limiter le recours aux importations et atteindre une masse critique suffisante permettant de développer des formes d'organisation sectorielles et/ou territorialisées efficaces (économies d'échelle, réduction des coûts de transaction, etc.). De l'autre, agir sur la demande apparaît également nécessaire compte tenu du manque actuel de débouchés pour certains produits bio et un essoufflement possible de cette demande dans une conjoncture de crise économique. La question du prix est ici essentielle car elle détermine et résulte, à la fois, des ajustements entre l'offre et la demande.

Les attendus spécifiques peuvent également être déclinés en un ensemble de sous-questions :

Quels sont les niveaux d'organisation pertinents pour développer le marché ? Quelles politiques publiques sont à même d'accompagner ce développement, et avec quels instruments (politiques de formation et de recherche ; soutien direct à la conversion, au maintien ou à une évolution des exploitations ; actions sur les différentiels de rentabilité ou de performances ; interventions sur la consommation et l'alimentation, par exemple dans la restauration collective, etc.) ? Quelles formes de coopération économique sont-elles envisageables pour remédier à l'atomisation de la production et des circuits de distribution ? Quelles voies de qualification et quelles formes de reconnaissance sont envisageables (rémunération par le marché, soutien par des politiques publiques, etc.) ?

Relativement à cette thématique, quelques recommandations pour la construction des projets :

- Un diagnostic préalable est attendu autour d'une ou plusieurs productions cibles. Celui-ci devrait permettre d'éviter des monographies très locales et *a contrario*, des modélisations trop génériques ne prenant pas suffisamment en compte les spécificités de l'AB. Des niveaux d'organisation suffisants (e.g. échelle territoriale et horizon de moyen-terme) ainsi que des résultats génériques seront appréciés. En particulier, les dimensions spatiales et la diversité des situations pédo-climatiques devront permettre de produire des résultats conformes aux enjeux actuels de développement de l'AB.
- Les concurrences et complémentarités éventuelles entre formes de distribution des produits pourront être abordées.
- La prise en compte de la dimension sociale du développement de l'AB et l'évaluation de la stabilité de la durabilité économique de l'AB sont encouragées.

Quelques remarques d'ordre général :

- Les travaux éligibles peuvent être basés sur des expérimentations, des enquêtes, des suivis d'exploitations, et appuyés par de la modélisation, analyses statistiques, etc.
- Les recherches peuvent également relever de démarches participatives, notamment dans la mise en place de réseaux ou d'expérimentations.
- La complémentarité des projets proposés avec d'autres programmes nationaux ou européens est possible. Il en est de même pour les partenariats avec des équipes étrangères, dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

Procédure et modalités de dépôt des dossiers :

Dans tous les cas, un responsable scientifique (« chef de projet ») sera identifié. Il sera l'interlocuteur unique de l'INRA-CIAB pour le dépôt des dossiers, ainsi que pour toute question concernant le projet concerné.

La constitution des dossiers ainsi que leur évaluation, se dérouleront en deux phases :

- **une manifestation d'intérêt** (date de clôture le 1^{er} juillet 2009, 12h)
- **un dossier finalisé** (date de clôture prévue le 1^{er} octobre 2009, 12h)

Seules les manifestations d'intérêt retenues pourront déposer un dossier finalisé avant le 1er octobre 2009 (12h00) par courriel à l'adresse suivante : spenvern@avignon.inra.fr. Un ACCUSE de RECEPTION sous forme électronique sera envoyé au coordinateur des projets dans les 24h après la clôture de l'appel à projet.

Evaluation et sélection des projets:

Les réponses aux AMI seront expertisées par le CIAB. La sélection des projets et les montants alloués, définis à partir des dossiers finalisés, seront examinés par le Conseil Scientifique de l'AB.

Les critères de sélection des manifestations d'intérêt sont (sans ordre de priorité):

- Intérêt du projet ;
 - Adéquation avec les thématiques proposées et les enjeux de développement de l'AB,
 - Caractère innovant
 - Pertinence des hypothèses et faisabilité du projet.
- Qualité scientifique et méthodologique, résultats attendus et valorisation du projet.
- Pilotage du projet : faisabilité, qualité de la construction du projet et de la coordination.

Calendrier :

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : vendredi 1^{er} juin 2009

Première phase :

Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : **1^{er} juillet 2009 (12h00)**

Retour d'évaluation des manifestations d'intérêt : 1^{er} octobre 2009

Deuxième phase :

Date limite de dépôt des dossiers finalisés : 30 octobre 2009 (12h00)

Retour d'évaluation des dossiers finalisés: 25 décembre 2009

Date prévisible de démarrage des recherches : 1^{er} janvier 2010

APPEL à MANIFESTATION D'INTERET

A renvoyer avant le **1^{er} juillet 2009 (12h00)** à: spenvern@avignon.inra.fr

Thème ciblé:	
Titre du projet :	
Titre abrégé :	

1. Responsable Scientifique :

Coordonnées	Tél :	Fax :	e-mail :
Nom et adresse de l'unité			

2. Durée totale du projet : *(en mois - pas plus de 36 mois - préciser date de démarrage prévue)*

3. Les équipes, organismes scientifiques et personnes participants directement au projet *(chercheurs, thésards, ingénieurs, techniciens stagiaires, étudiants...), et présentation de leurs spécialités (deux références bibliographiques par chercheur permanent).*

Noms	Centre/département/unité	Spécialités

4. Résumé (environ 20-30 lignes) ; *Thématique du projet, problématique et hypothèses de travail, questions scientifiques et empiriques, disciplines concernées.*

5. Méthode(s) envisagée(s) et résultats attendus :

6. Mots-clés :

7. Publications et/ou expériences reliées au thème (distinguer celles des participants et celles relatives au thème proposé ; l'absence de publications en AB des porteurs de projet n'étant pas synonyme de non-recevabilité...)

8. Experts connus sur le sujet :
9. Estimation des moyens humains, du budget global prévisionnel et demande spécifique adressée à l'Inra dans le cadre de cet AAP (coût marginal, i.e., hors salaires des agents INRA).

DUREE PREVUE DU PROJET (en mois)	
TEMPS RECHERCHE PUBLIQUE - chercheurs et ingénieurs (en mois/an)	
BUDGET PREVISIBLE TOTAL (en euros)	
PART DEMANDE A L'INRA (en euros)	